



## Repenser l'action socioculturelle à partir du « bas » La coopérative de projets des quartiers Jouhaux et Teisseire à Grenoble (Isère)

Suite aux dysfonctionnements constatés (rotation importante du personnel, tensions avec les jeunes, etc.), la ville de Grenoble et les associations concernées ont décidé de fermer les deux MJC de Jouhaux et Teisseire et de repenser complètement l'action socioculturelle sur ces quartiers. Ce qui a donné lieu à un dispositif original organisé autour des initiatives des habitants et privilégiant un fonctionnement coopératif.

CONTOURNER la « logique d'équipement » pour se situer dans une perspective d'accompagnement des initiatives, non plus à l'échelle micro-locale mais à celle de plusieurs quartiers (secteur) afin de fédérer les différentes structures intervenant auprès des jeunes, tels étaient les principaux objectifs. Pour cela il a fallu remettre les choses à plat, établir un diagnostic tout en maintenant une action et en expérimentant de nouvelles formes d'intervention. Une recherche-action a donc été engagée avec l'appui d'ISM-Corum.

### UNE PHASE D'EXPÉRIMENTATION

La nouvelle équipe d'animation se mettant en place (à partir de février 2002), les actions se sont poursuivies dans un souci d'échanges avec les participants. L'équipe (animateurs et ISM) a souhaité s'« immerger dans la population » pour ne pas procéder à un nième diagnostic extérieur (de nombreuses études avaient été réalisées) mais bien se situer au plus près des usages et des attentes. Des initiatives (sport, culture, loisirs) portées par des associations ou des groupes autonomes ont donc été soutenues et valorisées, avec le souci de les inscrire dans une démarche de projet collectif. Par exemple, certaines initiatives correspondaient à des demandes basiques de jeunes (sorties, vacances). Il leur a été demandé de penser une contrepartie en termes

d'animation du quartier afin de créer des échanges et de changer le regard de la population sur les jeunes du quartier. Parallèlement, des parents ont souhaité réfléchir sur les valeurs éducatives et l'idée d'un comité de parents est en germe. Également, face à l'absence d'équipement collectif (l'équipe n'était pas installée dans les anciens locaux des MJC, qui doivent par ailleurs prochainement être détruits), les habitants ont été invités à réfléchir à la mutualisation des moyens entre différents groupes. La réflexion collective s'est également orientée vers la rénovation urbaine, la question du sens de l'engagement dans le quartier...

### NOUVELLE ORGANISATION CENTRÉE SUR UNE « COOPÉRATIVE DE PROJETS »

À partir de ces différentes réflexions, une nouvelle organisation s'est amorcée autour de deux pôles : un pôle d'initiatives, qui fonctionne comme une coopérative de projets et vise à accompagner des projets d'habitants (individuels ou collectifs), prioritairement de jeunes; un pôle d'animation, qui répond plus à une demande de loisirs de la part de jeunes de 12-14 ans et nécessite un rôle d'animation « classique ». L'équipe est composée de 8 personnes dont 3 correspondants de projets formés à une méthode d'accompagnement. On a souhaité limiter la multiplication des animateurs ponctuels au profit de l'investissement des porteurs de projet, notamment sur l'encadrement des ateliers. Le pôle d'initiatives, au-delà de la mutualisation des moyens, permet de développer les rencontres et les échanges entre les différents groupes. Des dynamiques collectives peuvent alors émerger.

Si les actions se mettent bien en place, de manière assez informelle, ce dispositif a justement du mal à trouver des espaces formels. La structuration, la définition du statut juridique

et par là du mode de fonctionnement pose problème. En effet, les habitants demandent un fonctionnement horizontal, de la coproduction de service. Le fonctionnement associatif est perçu comme trop « vertical », et le fait de créer une seule association comme risquant de favoriser une situation de monopole (des moyens, des subventions) par rapport à d'autres structures, associations intervenant sur le quartier. M. Noirault, le « directeur de projet », souhaitait importer le modèle coopératif mais le statut de coopérative suppose une logique de production économique. Actuellement, le dispositif a pris la forme d'une association de personnes morales, afin de mettre tous les partenaires au même niveau. Le conseil d'administration est donc composé de 3 collèges : les porteurs de projets (associations, groupes autonomes...); les personnes « qualifiées » (qui n'interviennent pas directement sur les actions mais ont une expérience mobilisable : Codase, fédération de MJC); les membres de droit (Ville). Ils se sont organisés en deux groupes : une cellule d'expertise, qui assure le suivi et l'évaluation de la démarche coopérative; un conseil de projet composé des associations et groupes autonomes qui discutent des actions. Le Président a seulement un rôle administratif afin d'éviter les dérives d'accaparement du pouvoir observées dans le passé.

D'après M. Noirault, le climat de tension par rapport à l'action socioculturelle dans le quartier est retombé depuis la fermeture des MJC et la nouvelle démarche mise en place. Il souhaite continuer dans cette voie d'éducation populaire, sans brusquer les choses ni les figer, même si cela bouscule parfois les partenaires. ■

**Violaine PINEL**

→ M. Noirault : (0)4-76-01-12-63